

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8466  
13 mars 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

258

LETTRE DATEE DU 12 MARS 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
PREMIER MINISTRE DE L'ILE MAURICE

Au nom du Gouvernement de l'île Maurice, j'ai l'honneur de demander à ce que  
l'île Maurice soit admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir saisir le Conseil de sécurité et  
l'Assemblée générale de la présente demande.

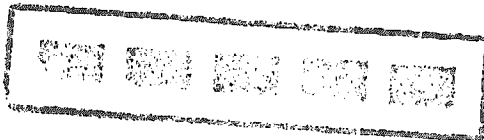
Mon gouvernement approuve les buts et principes énoncés dans la Charte des  
Nations Unies et déclare qu'il accepte les obligations qui incombent aux Membres  
de l'Organisation et s'engage solennellement à les remplir.

Le Gouvernement et les habitants de l'île Maurice sont extrêmement conscients  
des services incontestables que l'Organisation des Nations Unies rend aux petits  
pays et aux pays en voie de développement du monde et, en conséquence, attachent  
une importance considérable à la qualité de Membre de l'Organisation.

Veuillez agréer, etc.

Le Premier Ministre,  
(Signé) S. RAMGOOLAM

68-06195



ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
GENERALE

A/7073

19 mars 1968

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

DEMANDE D'ADMISSION A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PRESENTEE  
PAR L'ILE MAURICE

Lettre datée du 12 mars 1968, adressée au Secrétaire général par  
le Premier Ministre de l'île Maurice

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 136 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-après aux Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour information, le texte de la lettre datée du 12 mars 1968 que le Premier Ministre de l'île Maurice lui a adressée au sujet de l'admission de l'île Maurice à l'Organisation des Nations Unies.

Au nom du Gouvernement de l'île Maurice, j'ai l'honneur de demander à ce que l'île Maurice soit admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir saisir le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de la présente demande.

Mon gouvernement approuve les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et déclare qu'il accepte les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation et s'engage solennellement à les remplir.

Le Gouvernement et les habitants de l'île Maurice sont extrêmement conscients des services incontestables que l'Organisation des Nations Unies rend aux petits pays et aux pays en voie de développement du monde et, en conséquence, attachent une importance considérable à la qualité de Membre de l'Organisation.

Veuillez agréer, etc.

Le Premier Ministre,  
(Signé) S. RAMGOOLAM

*Deuxième partie. — Autres questions examinées par le Conseil  
de sécurité*

**ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES<sup>44</sup>**

**Résolution 219 (1968)**

**du 18 avril 1968**

*Le Conseil de sécurité,*

*Ayant examiné* la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Maurice (S/8466<sup>45</sup>),

*Recommande* à l'Assemblée générale d'admettre Maurice à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité à la 1414<sup>e</sup> séance.*

---

<sup>44</sup> Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1952, 1955, 1956, 1957, 1958, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967.

<sup>45</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément de janvier, février et mars 1968*.

*NATIONS UNIES*



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

*VINGT-TROISIÈME ANNÉE*

**1414**<sup>e</sup> SÉANCE : 18 AVRIL 1968

*NEW YORK*

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1414) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Admission de nouveaux Membres :	
Lettre, en date du 12 mars 1968, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Maurice (S/8466) .....	1

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE QUATRE CENT QUATORZIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 18 avril 1968, à 15 h 30.

*Président* : M. Y. A. MALIK  
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Hongrie, Inde, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1414)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :  
Lettre, en date du 12 mars 1968, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Maurice (S/8466).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Admission de nouveaux Membres

**Lettre, en date du 12 mars 1968, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Maurice (S/8466)**

1. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner la question de l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies de Maurice, dont le Premier Ministre a présenté une demande dans ce sens, par une lettre en date du 12 mars 1968 [S/8466].

2. A cet égard, je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur un projet de résolution en date d'aujourd'hui [S/8547/Rev.1 et Add.1], ayant pour auteurs les représentants de l'Algérie, du Canada, de l'Ethiopie, de l'Inde, du Pakistan, du Royaume-Uni et du Sénégal.

3. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais d'abord me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue au Conseil à l'ambassadeur Boye, du Sénégal. Il nous arrive avec une réputation enviable, qu'il s'est acquise à de nombreux titres et tout récemment en qualité de président de la Commission des droits de l'homme. Nous nous réjouissons de collaborer avec lui. J'espère qu'il voudra bien transmettre à l'ambassadeur Diop l'expression de l'admiration que nous avons tous éprouvée pour lui, particulièrement quand il a, le mois dernier, présidé nos travaux. Je fais partie du Conseil depuis plusieurs années et je crois que tous mes collègues seront d'accord avec moi si je dis que nous n'avons eu

aucun président qui nous ait inspiré un plus grand respect et une plus grande affection que l'ambassadeur Diop.

4. Je voudrais aussi saisir cette première occasion qui s'offre à moi de vous présenter publiquement mes respects, Monsieur le Président. Nous vous avons déjà souhaité cordialement la bienvenue comme membre du Conseil et nous vous accueillons encore plus chaleureusement en tant que président. Nous étions heureux de vous avoir parmi nous en qualité de coéquipier et nous sommes plus heureux encore de vous avoir comme arbitre. En tant que coéquipier, vous marquez des buts; en tant qu'arbitre, vous incarnez l'impartialité. Vos grands talents ne pouvaient être mieux utilisés. Nous vous souhaitons avec confiance un plein succès dans votre tâche et j'ose même espérer que certaines habitudes d'impartialité subsisteront longtemps encore après la fin de ce mois d'avril.

5. Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de Maurice, qui en deviendrait ainsi le cent-vingt-quatrième Membre. Nous félicitons Maurice d'avoir accédé à l'indépendance le 12 mars dernier, date à laquelle nous l'avons accueillie en tant que vingt-septième membre indépendant du Commonwealth, et nous appuyons et recommandons chaleureusement aujourd'hui son admission à l'Organisation des Nations Unies.

6. Maurice est surtout renommée à deux titres : sa beauté naturelle extraordinaire et la grande diversité de sa population. Cette île a toujours attiré des navigateurs de nombreuses nationalités. On dit qu'elle a été découverte par les Phéniciens; ensuite, les Malais sont venus de Madagascar, puis les Portugais, puis les Hollandais, qui lui ont donné le nom du Prince Maurice de Nassau. Pendant près d'un siècle, à partir de 1715, les Français ont occupé l'île qu'ils ont appelée l'île de France. Il en résulte que Maurice accède aujourd'hui à l'indépendance avec la plus heureuse combinaison de traditions, avec les avantages enviables à la fois de la culture française et de l'administration britannique.

7. Les 750 000 habitants de l'île proviennent de trois continents et d'une vingtaine de pays différents. Plus de 10 langues y sont utilisées couramment et l'Europe, l'Asie et l'Afrique ont contribué à l'histoire et à la vie de la population. Cette diversité a parfois conduit à des tensions violentes. Il a donc fallu beaucoup de courage pour ne pas hésiter et sans retard, acceptant la direction du Premier Ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, aller de l'avant avec confiance vers l'indépendance.

8. Nous saluons et nous approuvons tous cette courageuse marche vers l'avenir et, j'en suis certain, nous souhaitons

tous au nouvel Etat indépendant de Maurice de puiser dans sa diversité une force neuve et une unité nouvelle. Nous espérons que Maurice nous montrera ainsi comment des hommes d'origines différentes, de races différentes et de religions différentes peuvent vivre et travailler côte à côte dans la paix et la fraternité. Le monde a grand besoin d'un tel exemple.

9. C'est avec confiance et avec la certitude que Maurice apportera une contribution particulière et éminente à l'Organisation des Nations Unies que je me joins à d'autres membres du Conseil pour recommander l'adoption à l'unanimité du projet de résolution dont nous sommes saisis [S/8547/Rev.1 et Add.1].

10. M. BOUATTOURA (Algérie) : Nous réunissant sous l'heureux augure que constitue la demande d'admission d'un nouvel Etat, je me dois de manifester et d'exprimer ma joie et mon approbation pour toutes les paroles que vient de prononcer lord Caradon, représentant du Royaume-Uni, à l'adresse de notre nouveau collègue du Sénégal, l'ambassadeur Boye, et à l'adresse du Président, l'ambassadeur Malik, de l'Union soviétique.

11. Ma délégation a toujours estimé que l'avènement de nouveaux Etats doit être considéré comme renforçant le grand espoir que le monde place en notre organisation, espoir qui ne sera concrétisé que lorsque la vocation universelle des Nations Unies, qui demeure le but fondamental, aura été non seulement reconnue mais accomplie.

12. C'est pénétrés de cette conviction que le peuple et le Gouvernement algérien ont accueilli avec une profonde satisfaction l'accession à l'indépendance de Maurice le 12 mars dernier. En recouvrant son indépendance, cette nation se joint tout d'abord à la communauté universelle des peuples libres, mais également à l'ensemble des peuples d'Afrique et d'Asie, afin de forger en commun l'avenir de leurs continents et d'en assurer l'émancipation et le développement.

13. Par ailleurs, c'est une source de joie pour nous que d'accueillir ce pays, car sa présence parmi nous signifie la fin d'une ère coloniale pour ce peuple et le début d'une époque de liberté et de prospérité. Elle signifie aussi que d'autres peuples, africains surtout, engagés dans des luttes de libération, viendront tôt ou tard — comme Maurice — prendre part aux efforts de la communauté internationale pour instaurer la paix dans l'égalité et l'harmonie. Nous pensons évidemment à la Rhodésie du Sud qui demeure encore une colonie comme le fut Maurice, comme le sont l'Angola, le Mozambique, le Sud-Ouest africain, la Guinée-Bissau, l'Afrique du Sud et d'autres encore sous le joug colonial.

14. Nous espérons qu'un jour, comme on l'a admis pour Maurice, l'époque coloniale étant révolue, on saura surmonter, dans le cadre de la Rhodésie du Sud comme de toutes les autres colonies, les obstacles auxquels on fait face pour acheminer ces territoires vers l'indépendance et la liberté, suprême aspiration de leurs peuples. Aujourd'hui, nous nous réunissons pour admettre solennellement Maurice à l'Organisation des Nations Unies. C'est là une tâche à la fois agréable et importante pour la délégation algérienne qui

voudrait appuyer et recommander chaleureusement l'admission de Maurice à notre organisation.

15. Pour toutes ces raisons, l'Algérie a décidé de joindre son parrainage à celui des délégations qui ont présenté le projet de résolution S/8547/Rev.1 et Add.1.

16. Ma délégation vous saurait gré, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre les dispositions appropriées en vue de donner corps à cette requête que nous voulons formuler d'une manière aussi formelle que possible.

17. Nous sommes conscients des difficultés qui, inévitablement, s'élèveront sur la voie de cette nation, mais nous avons la certitude que Maurice surmontera ces difficultés, affirmera son indépendance et jouera un rôle constructif dans notre organisation.

18. Nous souhaitons à ce pays progrès et prospérité et nous formons des vœux de bonheur pour son peuple.

19. M. IGNATIEFF (Canada) [traduit de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer à l'accueil chaleureux que vous avez réservé à l'ambassadeur Boye, représentant du Sénégal, et lui dire combien la délégation canadienne est heureuse de partager avec le Sénégal le privilège d'appartenir à ce conseil.

20. La délégation canadienne est également très heureuse d'être coauteur du projet de résolution S/8547/Rev.1 et Add.1 qu'elle recommande au Conseil d'adopter à l'unanimité.

21. En raison des liens du Commonwealth, le Canada a des rapports particuliers avec ce nouvel Etat qui est devenu indépendant le 12 mars dernier et qui demande maintenant son admission à l'Organisation des Nations Unies. En outre, le Canada et Maurice sont les deux seuls Etats du Commonwealth qui soient bilingues et où on parle anglais et français, ce qui constitue pour eux un lien culturel important. Nos deux pays ont également en commun l'importante tradition historique dont a parlé lord Caradon — à savoir l'heureux mariage de la culture française et de l'administration britannique.

22. Nous savons que la route qui mène à l'indépendance n'est pas toujours facile à parcourir et que les responsabilités à assumer après l'indépendance engendrent des problèmes aussi graves ou même plus graves encore. C'est après s'être chargée des responsabilités qu'entraîne l'indépendance et après avoir commencé à jouir des privilèges qu'elle confère, qu'une nation se trouve en présence de choix très difficiles quant à la façon dont elle doit mener sa vie politique, sociale et économique, tant dans son propre intérêt que dans celui, encore plus important, de la communauté mondiale. Certains de ces choix sont dictés par la géographie et par la structure sociale existant au moment de l'indépendance; mais il en est d'autres, tels que ceux des moyens à employer pour développer une économie prospère et diversifiée et pour créer un appareil administratif capable de faire face aux besoins changeants d'une société en évolution, qui sont forcément très délicats pour les dirigeants d'une nouvelle nation. Mon pays reconnaît la responsabilité des pays développés et des pays en voie de développement d'aider ces nouvelles nations à

surmonter les difficultés qu'elles rencontrent. Le Canada, pour sa part, est prêt à fournir, grâce à son programme d'aide extérieure, une assistance technique pour aider Maurice à assurer son propre développement.

23. Ayant accueilli Maurice au Commonwealth, nous sommes heureux de l'accueillir maintenant à l'Organisation des Nations Unies et nous lui souhaitons tout le succès possible dans la grande tâche qui l'attend dans la communauté des nations.

24. M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais] : Avant de parler de la question inscrite à l'ordre du jour, je tiens à me joindre à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues, pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre nouveau collègue, l'éminent et distingué représentant permanent du Sénégal, l'ambassadeur Boye. Ma délégation a eu des rapports très amicaux et très étroits avec la délégation du Sénégal pendant tout le temps où l'ambassadeur Diop a été à sa tête. Nous espérons collaborer étroitement avec l'ambassadeur Boye et bénéficier de sa sagesse au cours de nos débats.

25. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour s'acquitter d'une tâche très agréable, qui est d'examiner la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies. C'est toujours une grande joie de voir un territoire dépendant devenir une nation libre et souveraine. Chaque fois qu'un nouveau territoire brise les chaînes de l'esclavage colonial et s'érige en nation indépendante, nous faisons un pas de plus vers la décolonisation complète, qui est l'un des principaux objectifs de notre organisation. L'événement d'aujourd'hui nous fait particulièrement plaisir, car l'Organisation des Nations Unies, par le truchement de son Assemblée générale et de ses comités, notamment le Comité des Vingt-Quatre<sup>1</sup>, a consacré beaucoup de temps et d'énergie à accélérer les progrès du peuple de Maurice vers l'objectif qu'il poursuivait ardemment. Maurice a été ainsi étroitement associée à l'Organisation des Nations Unies avant même d'être indépendante. Il est par conséquent tout naturel qu'elle demande à devenir Membre de l'Organisation mondiale. Ma délégation ne doute pas qu'en cette qualité, Maurice, son gouvernement et son peuple contribueront largement à renforcer le désir universel de paix et de sécurité.

26. Son indépendance est particulièrement agréable à ma délégation. Nos deux pays sont unis par des liens divers et étroits qui remontent à plusieurs siècles. Les similitudes de notre histoire et de notre patrimoine culturel, notre proximité géographique et surtout notre amour commun de la liberté et de la paix nous rapprochent étroitement. Nous avons suivi avec un grand intérêt et une grande admiration les progrès ininterrompus du peuple mauricien vers son indépendance sous la direction de son admirable Premier Ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam. Nous espérons vivement que les relations très étroites et très amicales qui existent entre Maurice et l'Inde s'amplifieront dans les années à venir, à l'avantage mutuel de nos deux pays.

27. Je saisis cette occasion pour adresser une fois de plus au Gouvernement et au peuple de Maurice nos félicitations

<sup>1</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

les plus chaleureuses et nos meilleurs vœux. Je suis certain que ce pays, devenu maître de son destin, fera de rapides progrès dans tous les domaines de la vie nationale et deviendra une nation forte, stable et prospère.

28. Ma délégation appuie de tout coeur la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies et espère que cette demande sera acceptée par acclamation par le Conseil de sécurité.

29. M. BORCH (Danemark) [traduit de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer à l'accueil chaleureux que vous avez réservé au nouveau représentant du Sénégal, l'ambassadeur Boye, et lui dire que nous comptons bien entretenir avec la délégation du Sénégal les mêmes relations étroites que du temps de l'ambassadeur Diop.

30. Le Gouvernement danois salue de tout coeur l'accession de Maurice à l'indépendance et ma délégation appuie le projet de résolution [S/8547/Rev.1 et Add.1] recommandant son admission à l'Organisation des Nations Unies qui est présenté par l'Algérie, le Canada, l'Ethiopie, l'Inde, le Pakistan, le Royaume-Uni — ancienne puissance administrante — et le Sénégal.

31. En tant que membre du Comité des Vingt-Quatre, mon pays a eu l'occasion de suivre de près l'évolution de Maurice vers l'indépendance et les préparatifs de cette indépendance. Le processus est maintenant achevé et dans peu de temps Maurice va prendre sa place dans l'Organisation mondiale en qualité de membre souverain et à part entière de la communauté des nations. Ce faisant, et en acceptant les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies, ce pays prend un engagement solennel qui constitue la base de sa participation à la coopération internationale au sein de l'Organisation. Nous lui adressons nos vœux très sincères pour sa participation active et constructive à cette coopération, destinée à promouvoir la paix entre les nations, la compréhension internationale et le progrès matériel de l'humanité tout entière.

32. Maurice est devenue indépendante à la suite d'un processus démocratique et grâce à un accord librement négocié entre les représentants de son peuple et le Gouvernement du Royaume-Uni. Nous sommes certains que les problèmes intérieurs et extérieurs que pourra connaître à l'avenir ce nouvel Etat seront, eux aussi, résolus conformément aux principes démocratiques et grâce à des accords et à une compréhension réciproques.

33. Nous accueillons aujourd'hui Maurice à l'Organisation des Nations Unies. Nous adressons à son gouvernement et à son peuple nos meilleurs vœux de réussite dans leurs efforts pour construire leur avenir. De toute évidence, les buts essentiels à atteindre par un nouvel Etat sont la stabilité politique et le progrès économique. Nous souhaitons que Maurice obtienne l'une et l'autre et qu'il crée ainsi la base la plus solide possible pour son existence en tant que nation et en tant qu'Etat.

34. M. BERARD (France) : Je n'ai pas besoin de souligner la satisfaction et la joie avec lesquelles la délégation française accueille à notre conseil le nouveau représentant du Sénégal, S. E. l'ambassadeur Ibrahima Boye. Elle salue,



en effet, en lui le représentant d'un Etat avec lequel mon pays entretient des relations d'une particulière amitié. Elle salue également un collègue sur la cordiale et efficace coopération de qui nous nous réjouissons tous de pouvoir compter. Nous saluons enfin en Son Excellence M. Boye un esprit juridique averti et riche d'une longue expérience. Avocat dans plusieurs cours d'appel, magistrat, juge de paix à compétence étendue, enfin procureur général de la Cour Suprême du Sénégal, il nous apporte une compétence qui sera précieuse à notre Conseil, précieuse aussi à chacun d'entre nous. Ses exceptionnelles qualités professionnelles jointes à des qualités personnelles que chacun de nous a déjà pu apprécier peuvent seules atténuer le regret que nous avons eu à voir partir son prédécesseur, l'ambassadeur Ousmane Socé Diop. Nos fonctions à l'Organisation des Nations Unies sont souvent attristées par le départ d'un collègue à l'amitié de qui nous tenions; mais souvent aussi nous sommes réconfortés par l'arrivée de nouveaux collègues dont l'amitié se révèle rapidement aussi chaleureuse. C'est le soleil bienvenu de son pays en même temps que celui de son amitié que nous apporte à New York l'ambassadeur Ibrahima Boye.

35. Dans un vote qu'elle espère unanime, la délégation française donnera sa voix au projet de résolution de notre Conseil recommandant à l'Assemblée générale l'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Etat indépendant de Maurice. Elle le fera d'autant plus volontiers que, depuis le début du XVIIIème siècle, des liens politiques, puis culturels et linguistiques, ont lié la France à cette grande île. De 1710 à 1810, pendant un siècle, mon pays a assuré l'administration de cette terre qui s'appelait alors l'île de France. Le souvenir de la Compagnie Française des Indes était, récemment encore, rappelé en ces phrases pleines de talent par l'écrivain et poète mauricien Edouard J. Maunick :

"La Compagnie des Indes évoque pour moi le jardin du même nom, sis à une jetée de pierre de l'océan qui hante la rade de ce vieux Port-Louis où j'ai fait l'apprentissage de mon âge d'homme. Port-Louis, la capitale, et son jardin de la Compagnie, planté de multipliants, de calebassiers et d'acacias; jardin avec ses fontaines et son musée de l'Institut, salué par un baobab au tronc habitable, son kiosque à musique et ses bancs verts vieillissés et le ruisseau du Pouce comme une sans cesse caresse à son flanc."

36. La France eut la chance avec Mahé de la Bourdonnais d'être représentée à la tête de l'île par un gouverneur remarquable qui y accomplit ce que l'historien mauricien Auguste Toussaint a qualifié de "véritable création *ex nihilo*". Il fonda Mahébourg, capitale plus tard abandonnée pour Port-Louis. "Des routes", a écrit Edouard Maunick, "furent tracées; des villes s'organisèrent. La culture du café, du manioc, du maïs, des agrumes, des arbres fruitiers, de l'indigo, du giroflier, surtout de la canne à sucre, se répandit d'hectare en hectare".

37. L'île de France du XVIIIème siècle eut sur la vie intellectuelle et littéraire de mon pays une influence notable. Elle inspira au grand écrivain que fut Bernardin de Saint-Pierre son *Voyage à l'île de France* puis, après le naufrage dramatique, près de l'île d'Ambre, du navire le

Saint-Géran, à bord duquel se trouvait la jeune Virginie de La Tour, le roman célèbre de *Paul et Virginie* qui contribua de manière décisive à répandre dans la littérature française le goût de l'exotisme. C'est la même île qui a inspiré à Charles Baudelaire les vers bien connus :

"Au pays parfumé que le soleil caresse,  
"J'ai connu, sous un dais d'arbres tout empourprés  
"Et de palmiers d'où pleut sur les yeux la paresse,  
"Une dame créole aux charmes ignorés."

38. La fidélité que les habitants gardent à ce passé émeut vivement mon pays. Beau Bassin, Quatre Bernes, Rose Belle, Grande Rivière, Saint-Antoine, Poudre d'Or, Pamplemousse, Souillac, Chemin Granier, toute la toponymie est aujourd'hui encore de langue française. Le français demeure le moyen d'expression de près de 250 000 habitants de l'île et de ses dépendances. Il est une langue de culture répandue parmi les élites d'origines diverses et sert de langue de communication entre les différents groupes ethniques. La plupart des journaux sont d'ailleurs publiés en français.

39. En visitant la France en octobre 1967, le Premier Ministre de l'île Maurice a bien voulu dire que son pays entendait collaborer avec le nôtre, notamment dans les domaines intellectuel et économique, et qu'il souhaitait voir conclure entre eux des accords renforçant les liens culturels et historiques existants. Nous avons été très sensibles à cette déclaration.

40. Carrefour de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, escale au cours des siècles de tous les peuples commerçants, Maurice connaît aujourd'hui un extraordinaire développement démographique. Autochtones, Européens venus s'y établir, Africains appelés du continent voisin, Indiens qui y ont apporté leur main-d'oeuvre, le nouvel Etat indépendant qui rassemble ces populations diverses a sa place toute marquée au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il en est, en quelque sorte, une image. Il nous donne déjà et nous donnera plus encore dans l'avenir l'exemple de la coexistence et de la coopération pacifiques entre les peuples et entre les races qui sont l'idéal et la règle de notre organisation.

41. A tous ses habitants, de quelque origine qu'ils relèvent et de quelque langue qu'ils se réclament, à son gouvernement et à ses dirigeants, à Maurice indépendant, la délégation française adresse ses vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité.

42. M. PEDERSEN (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau et éminent collègue, l'ambassadeur Boye, représentant du Sénégal. M. Boye n'est pas un inconnu dans les organes des Nations Unies et nous nous rappelons avec un plaisir tout particulier le remarquable travail qu'il a récemment accompli en tant que président de la Commission des droits de l'homme. Il apporte au Conseil de sécurité une connaissance profonde et une grande expérience de ce domaine important des activités de l'Organisation. Il a fait une brillante carrière juridique et il a été en particulier procureur général à la Cour suprême du Sénégal. En la personne de l'ambassadeur Boye, comme en celle de son

distingué prédécesseur, l'ambassadeur Diop, qui a présidé avec tant de dignité et de compétence le mois dernier les séances publiques du Conseil comme les consultations privées, le Sénégal nous a envoyé des représentants éminents auxquels la délégation des Etats-Unis est heureuse de se trouver associée.

43. C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole au Conseil pour appuyer la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies et de souhaiter la bienvenue parmi nous à la délégation de ce pays.

44. Nous sommes heureux que Maurice désire participer aux efforts que fait l'Organisation des Nations Unies pour atteindre les objectifs fixés par la Charte. La voie qui mène au règlement des différends internationaux et à la paix mondiale est longue et difficile. Le fait de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies ouvre à Maurice la perspective de prendre part à un travail ardu pour réaliser les espoirs et les idéaux qui ne sont encore que partiellement matérialisés; elle aura aussi la satisfaction des résultats obtenus ainsi que le sentiment de faire activement partie de la communauté mondiale et de lui apporter sa contribution. Nous sommes convaincus que Maurice acceptera cette tâche dans le même esprit de ferme volonté, de sagesse et de modération qu'elle a manifesté au cours des années qui ont précédé son indépendance.

45. Cette île lointaine joue depuis longtemps un rôle dans les affaires commerciales et politiques du monde. Dans sa population de 750 000 habitants, il y a des représentants de nombreuses races, de nombreuses religions et de nombreuses nationalités. Lord Caradon a dit qu'on y parlait 10 langues. Il est particulièrement intéressant de noter que parmi celles-ci figurent les deux langues de travail du Conseil de sécurité. Pendant que Maurice était une colonie de la Couronne, les autorités mauriciennes ont fait porter leurs efforts sur le développement économique et social et ont participé de plus en plus à la gestion de leurs propres affaires avant que le pays n'obtienne sa pleine indépendance le 12 mars 1968.

46. En reconnaissant leurs réalisations et leurs efforts, nous estimons qu'il convient aussi de rendre hommage au Gouvernement du Royaume-Uni, sous les auspices duquel ont été faits les progrès qui ont conduit à l'autonomie démocratique et à l'indépendance totale de l'île.

47. Les Etats-Unis sont persuadés que la population de Maurice et son premier ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, partagent avec eux la ferme conviction que pour être stables et efficaces, les gouvernements doivent être représentatifs de leurs administrés et jouir de la confiance de ceux-ci. Mon gouvernement est pleinement conscient des nombreux obstacles que Maurice a surmontés comme de ceux qui se dressent encore devant elle dans la lutte méritoire qu'elle mène pour édifier une nation où la dignité et la valeur de l'homme ne seront déterminées ni par sa race, ni par sa religion, ni par son lieu d'origine. Maurice participera par ses efforts à la croisade mondiale pour l'égalité des droits et des chances pour tous les hommes.

48. Les Etats-Unis envisagent avec plaisir de renforcer leurs liens avec Maurice. Nos relations consulaires avec cette

belle île remontent à plus de 100 ans. Notre expérience nous a convaincus que Maurice peut efficacement résoudre les problèmes qui se posent à elle et nous aider à résoudre ceux qui se posent à nous tous. Mon gouvernement sera heureux de voter pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/8547/Rev.1 et Add.1] et qui recommande d'accepter la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies.

49. M. BOYE (Sénégal) : En remerciant mes collègues des paroles de bienvenue qu'ils ont bien voulu prononcer à mon égard et en leur apportant l'assurance de ma loyale collaboration, je voudrais, sur le point particulier qui nous préoccupe dire, au nom de mon gouvernement, que c'est toujours avec plaisir que nous accueillons un nouveau Membre au sein de notre organisation, car mon gouvernement pense qu'au-delà de la satisfaction que nous éprouvons en présence d'une décolonisation et de l'octroi de l'indépendance à des pays encore dépendants, toutes les nations devraient être en mesure d'utiliser leur capital moral et intellectuel, de conjuguer leurs efforts pour un règlement plus facile des conflits qui pourraient surgir entre elles.

50. L'Organisation des Nations Unies offre ce grand avantage que l'on peut y nouer le dialogue, et vous savez que quand on a la possibilité de converser, de donner son opinion, de la confronter avec celle d'autrui, on peut toujours avoir le légitime espoir de voir les problèmes se résoudre plus aisément.

51. Je suis donc heureux de venir ici recommander, au nom de mon gouvernement, l'admission de Maurice, qui offre cet exemple remarquable d'une société multiraciale harmonieuse que nous souhaiterions voir dans certains pays. Mon gouvernement pense que Maurice est un Etat pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte des Nations Unies et disposé à le faire.

52. Je renouvelle donc l'accord de mon gouvernement pour recommander à l'Assemblée générale l'admission de Maurice, auquel nous souhaitons un plein succès.

53. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi, avant d'aborder la question qui fait l'objet de notre séance d'aujourd'hui, de m'unir à vous et aux autres membres du Conseil pour souhaiter une très cordiale bienvenue au nouveau représentant du Sénégal, l'ambassadeur Ibrahim Boye. Nous connaissons déjà sa réputation bien établie aux Nations Unies et nous sommes donc certains qu'il remplira sa tâche avec l'éclat, les qualités et l'intégrité qui ont caractérisé son prédécesseur, notre excellent président pendant le mois de mars, M. Diop.

54. C'est un jour d'allégresse et de joie que celui où nous nous réunissons pour examiner la demande d'admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies de Maurice, demande présentée au nom de son pays par le Premier Ministre. C'est avec une grande joie que ma délégation apportera son vote positif pour l'adoption, à l'unanimité et par acclamation, du projet de résolution présenté par sept Etats [S/8547/Rev.1 et Add.1] par lequel le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale d'admettre Maurice comme Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

55. Ce premier pas indispensable, qui sera suivi très rapidement par la décision de l'Assemblée générale, conduira notre organisation à ouvrir ses portes à un nouveau Membre qui viendra se joindre à la grande famille des nations libres, souveraines et indépendantes qui la composent.

56. Pour tous les Etats qui n'épargnent pas leurs efforts pour obtenir l'élimination totale du colonialisme, cette heure offre l'occasion de se réjouir pleinement.

57. Maintenant que les efforts de Maurice pour devenir indépendante ont heureusement abouti, je présente au peuple et au Gouvernement de ce pays les félicitations les plus cordiales et les plus sincères du peuple, du Gouvernement et de la délégation du Paraguay, ainsi que nos vœux les plus fervents pour le progrès, la prospérité et le bonheur de ce peuple qui, maintenant émancipé, est légitimement et souverainement maître de sa destinée.

58. Lij Endalkachew MAKONNEN (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord associer ma délégation aux souhaits de bienvenue très éloquentes et très mérités que vous-même et mes collègues avez adressés au nouveau représentant du Sénégal. Je tiens à l'assurer de la coopération et de la bonne volonté de la délégation éthiopienne.

59. Au cours des derniers mois, nous avons passé dans cette salle beaucoup d'heures difficiles et parfois angoissantes à délibérer sur des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et à essayer d'accomplir ce qui, à certains moments, semblait presque impossible. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, bien que nos tâches en ces heures sombres aient été très lourdes et même décevantes, nos efforts n'ont pas toujours été vains. Nous avons eu nos moments de satisfaction.

60. C'est sans aucun doute la nature de la question qui figure aujourd'hui à notre ordre du jour qui suscite et qui renforce mon optimisme. En effet, nous ne sommes pas réunis pour éteindre un incendie allumé par des conflits humains tragiques, ni pour défendre un principe de la Charte des Nations Unies qui serait menacé, mais pour injecter un sang nouveau à l'Organisation. C'est vraiment la tâche la plus agréable et la plus flatteuse de toutes celles qui nous incombent en tant que membres de cet organe important.

61. De même que la naissance d'un petit enfant constitue le plus beau cadeau que la nature puisse offrir à l'homme, la naissance d'une nation est la forme d'expression la plus élevée des principes de la Charte de notre Organisation. C'est peut-être le plus bel hommage qui puisse être rendu à l'Organisation des Nations Unies, qui se consacre, entre autres choses, à réaffirmer sa foi en ce que la Charte elle-même souligne comme étant les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits des hommes et des femmes et de toutes les nations, grandes et petites.

62. Lorsqu'un peuple qui a longtemps gémi sous le joug du colonialisme parvient à rompre les chaînes de l'esclavage et obtient la liberté et la souveraineté qu'il désirait ardem-

ment, il y a lieu de se réjouir et il y a de bonnes raisons de faire preuve d'optimisme et d'espoir, non seulement pour le peuple directement intéressé mais aussi pour l'humanité entière.

63. L'indépendance de Maurice et son admission à l'Organisation doivent causer à celle-ci une joie particulière parce qu'elles constituent le couronnement de ses efforts inlassables au cours des dernières années. Depuis 1964, l'Assemblée générale, le Comité des Vingt-Quatre et ses organes subsidiaires ont consacré beaucoup de temps et déployé une activité considérable pour travailler à l'indépendance et à l'autodétermination du peuple de Maurice. La délégation éthiopienne, qui fait partie de tous ces organes des Nations Unies, a joué un rôle à cette fin.

64. Nous avons donc, en raison de notre participation à ces efforts antérieurs, le devoir de nous porter coauteur de ce projet de résolution qui recommande l'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes fiers des réalisations du peuple de Maurice, et au moment où nous l'accueillons dans la famille des nations indépendantes nous voulons l'assurer de notre coopération et de notre bonne volonté constantes.

65. Une nation multiraciale comme Maurice, si petit que soit son territoire et si peu nombreuse que soit sa population, peut, nous en sommes certains, constituer un autre exemple de la possibilité, je peux même dire de la nécessité, pour des hommes d'origines ethniques et raciales différentes de vivre côte à côte dans l'harmonie et le respect mutuel. Nous espérons sincèrement que l'exemple de Maurice en tant que nation, ainsi que celui d'autres nations qui ont des populations multiraciales vivant en paix, persuaderont les avocats mal inspirés du racisme et d'autres doctrines analogues d'en venir à une conception meilleure et beaucoup plus large de l'humanité, car c'est dans une telle conception que réside l'espoir de sécurité et de survie de l'humanité entière.

66. Pour conclure, je voudrais adresser une fois encore nos sincères félicitations et nos vœux les meilleurs au peuple et au Gouvernement de Maurice.

67. M. DE SOUZA E SILVA (Brésil) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord dire à l'ambassadeur Boye, du Sénégal, que la délégation brésilienne lui souhaite cordialement la bienvenue. Au cours des trois premiers mois de 1968, et en particulier pendant le mois de mars, nous avons bénéficié de la sagesse et de l'expérience de son prédécesseur, l'ambassadeur Diop. Ma délégation est certaine que sous la direction de l'ambassadeur Boye la délégation du Sénégal continuera à accorder au Conseil la coopération que nous attendons tous de ce grand pays africain avec lequel mon gouvernement et mon pays ont des liens étroits d'amitié et de coopération.

68. Permettez-moi maintenant de parler, au nom de la délégation du Brésil, du projet de résolution dont le Conseil est saisi [*S/8547/Rev.1 et Add.1*] et qui se rapporte à l'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies.

69. Ma délégation votera pour ce projet et je tiens à saisir cette occasion pour souhaiter à Maurice la bienvenue à notre organisation.

70. Nation nouvelle issue d'un riche passé, Maurice est, comme le Brésil lui-même, une société multiraciale qui tire ses valeurs culturelles de sources nombreuses, qui en fait une nouvelle synthèse humaine et qui construit un monde nouveau sous les tropiques. Représentant tant d'espoirs et de rêves différents, Maurice est particulièrement en mesure d'apporter une contribution très importante aux travaux de notre organisation et à la création d'un ordre mondial. J'exprime non seulement mes sentiments personnels mais ceux du Gouvernement et du peuple brésiliens en disant que nous profiterons tous de cette contribution.

71. M. CSATORDAY (Hongrie) [traduit de l'anglais] : Camarade Président, puisque c'est la première fois ce mois-ci que ma délégation prend la parole au Conseil, je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité. Votre vaste expérience et votre profonde connaissance des questions dont le Conseil est saisi ont déjà grandement contribué au succès de ses travaux. Les membres du Conseil apprécient vivement la compétence et les brillantes qualités d'homme d'Etat que vous manifestez dans l'examen des différentes questions délicates et complexes qui leur sont soumises.

72. En même temps, si vous le permettez, je tiens à adresser les félicitations de ma délégation au Président sortant, l'ambassadeur Diop, du Sénégal, et je demande au nouveau représentant du Sénégal de bien vouloir les lui transmettre, pour le tact, la patience et la compétence dont il a fait preuve quand il présidait le Conseil. Je voudrais en même temps, camarade Président, me joindre à vous pour accueillir notre nouveau collègue, l'ambassadeur Boye, du Sénégal, et lui exprimer, au nom de ma délégation, notre satisfaction de le voir parmi nous. Nous sommes convaincus qu'il s'acquittera de ses fonctions avec le plus grand succès.

73. Le Conseil de sécurité examine la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Etat nouvellement indépendant de Maurice. Il est saisi d'un projet de résolution [S/8547/Rev.1 et Add.1] présenté par l'Algérie, le Canada, l'Ethiopie, l'Inde, le Pakistan, le Royaume-Uni et le Sénégal, tendant à ce que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale d'admettre Maurice à l'Organisation des Nations Unies. La délégation hongroise tient à dire qu'elle appuie la demande d'admission de Maurice et qu'elle votera pour le projet de résolution de ces sept puissances.

74. L'Organisation des Nations Unies, fermement décidée à éliminer toute forme de colonialisme et de discrimination raciale, se préoccupe du problème de Maurice depuis plusieurs années. Tout comme la grande majorité des Etats Membres, la République populaire de Hongrie a donné son soutien actif au peuple de Maurice pour qu'il obtienne la liberté et l'indépendance. Nous avons été heureux de recevoir en Hongrie l'an dernier d'éminentes personnalités politiques de l'île et mon gouvernement a eu avec elles des entretiens utiles et amicaux au sujet de l'établissement de relations entre nos deux pays.

75. En examinant la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies nous ne pouvons pas manquer de penser à la situation explosive qui existe en

Afrique australe. Il est du devoir de l'ONU et de tous les Etats d'empêcher qu'un foyer de racisme soit créé en Afrique. Comme le montrent les dernières discussions au Conseil de sécurité sur le Sud-Ouest africain et la Rhodésie du Sud, ce qui se passe sur le continent africain cause la plus vive inquiétude et exige que la communauté mondiale prenne des mesures efficaces contre toutes les manifestations du colonialisme, de l'apartheid et du racisme.

76. Ma délégation a jugé nécessaire d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les événements dangereux qui se produisent en Afrique australe et sur la responsabilité qui incombe au Conseil de faire face à cette situation. Nous sommes d'autant plus heureux et satisfaits qu'en dépit de ces signes menaçants un nouveau territoire anciennement colonial, Maurice, ait accédé à l'indépendance. Ce qui est particulièrement important, c'est que l'Etat nouvellement indépendant de Maurice a une très longue expérience du colonialisme. En effet, ce pays a été administré par quatre puissances coloniales différentes. C'est une raison de plus pour que ma délégation soit certaine qu'après avoir secoué le joug colonial, la nation nouvellement indépendante de Maurice fera tous ses efforts pour surmonter les difficultés actuelles résultant de son passé colonial et progressera dans tous les domaines de la vie nationale. Nous ne doutons pas qu'en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, Maurice apportera une contribution utile à nos efforts pour supprimer tous les vestiges du colonialisme et du racisme et pour préserver la paix et la sécurité internationales.

77. Le Conseil présidentiel de la République populaire hongroise a, dans une résolution, reconnu Maurice comme Etat indépendant. A l'Organisation des Nations Unies, la délégation hongroise envisage avec grand plaisir de coopérer avec celle de Maurice pour promouvoir les nobles idéaux et les nobles principes inscrits dans la Charte.

78. M. SHAHI (Pakistan) [traduit de l'anglais] : Je tiens à m'associer, Monsieur le Président, aux souhaits cordiaux de bienvenue que vous-même et mes autres collègues avez adressés au nouvel et éminent ambassadeur du Sénégal, M. Boye. Pendant la brève période qui s'est écoulée depuis qu'il a présenté ses lettres de créance, M. Boye a montré qu'il possédait les mêmes grandes qualités et qu'il avait la même envergure que son distingué prédécesseur, M. Diop.

79. Le Pakistan a grand plaisir à appuyer la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies. L'accession de cette île à l'indépendance et son entrée au Commonwealth marquent une nouvelle étape dans le processus de décolonisation qui a été amorcé avec une grande largeur de vues et beaucoup de sagesse par le Royaume-Uni après la seconde guerre mondiale.

80. Le Premier Ministre de Maurice, sir Seewoosagur Ramgoolam, a dit que son gouvernement acceptait les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation et s'engageait solennellement à les remplir [voir S/8466]. Cette déclaration nous donne l'assurance que le Gouvernement de Maurice surmontera les difficultés que connaissent les nouvelles nations et fera de son mieux pour promouvoir le respect des droits de l'homme, principe fondamental de la Charte des Nations Unies et d'importance capitale quand on doit gouverner des pays à sociétés multiraciales.

81. Le peuple de l'île est uni au peuple du Pakistan par des liens historiques et culturels. Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses au Gouvernement et au peuple de Maurice et nous leur souhaitons bonne chance dans leur indépendance. Grâce à son admission à l'Organisation des Nations Unies, Maurice pourra bénéficier pleinement des avantages qui découlent d'une participation aux grands courants de la vie internationale ainsi que de l'assistance économique et technique que les organismes des Nations Unies sont en mesure de fournir aux nations en voie de développement.

82. C'est avec grand plaisir que je recommande au Conseil d'approuver à l'unanimité le projet de résolution [S/8547/Rev.1 et Add.1], dont le Pakistan est coauteur avec l'Algérie, le Canada, l'Ethiopie, l'Inde, le Royaume-Uni et le Sénégal.

83. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*): En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer ma reconnaissance à ceux d'entre vous qui se sont associés aux paroles de bienvenue et aux félicitations que j'ai adressées, en leur nom, à notre nouveau collègue, le représentant du Sénégal, à la séance précédente. Je tiens aussi à remercier les membres du Conseil qui ont eu à mon égard des paroles aimables.

84. Je prends maintenant la parole en ma qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES.

85. Nous venons d'entendre les déclarations des membres du Conseil de sécurité relatives à l'admission de Maurice en tant que nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

86. En ma qualité de représentant de l'Union soviétique, je tiens à relever tout particulièrement que la proclamation de l'indépendance de Maurice est un nouveau coup asséné au système d'oppression et d'exploitation colonialistes. Nous notons avec une vive satisfaction que de nombreux peuples des pays coloniaux ont réussi à briser les chaînes de la domination étrangère pour s'engager dans la voie d'une existence et d'un développement indépendants. Des millions et des millions de personnes autrefois opprimées ont acquis la condition de libres citoyens d'Etats indépendants. Des dizaines d'anciens territoires coloniaux sont aujourd'hui des Etats souverains et Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies. En devenant indépendante à son tour, Maurice, qui est restée pendant plus d'un siècle et demi une colonie britannique, apporte un témoignage supplémentaire de la force invincible du mouvement de libération nationale et de la lutte des peuples pour leur liberté et leur indépendance.

87. Fidèle à sa politique constante et traditionnelle de soutien sans réserve des peuples qui luttent contre la domination et l'oppression coloniales, l'Union soviétique a appuyé et continue d'appuyer les justes et légitimes revendications des peuples qui, comme celui de Maurice, veulent être libres et indépendants. Nous nous réjouissons sincèrement que le combat du peuple de l'île Maurice pour réaliser ces objectifs et cet idéal si nobles ait été couronné de succès.

88. Le Conseil de sécurité est saisi de la demande d'admission présentée par le Gouvernement de Maurice. Dans sa déclaration [S/8466], le Gouvernement de Maurice exprime son appui complet des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies, il accepte les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation et s'engage solennellement à les remplir.

89. L'Union soviétique accueille favorablement cette déclaration émanant du gouvernement d'un jeune Etat indépendant et appuie la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de l'Union soviétique est habilité à voter en faveur de l'admission de Maurice au sein de notre organisation.

90. En félicitant chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Maurice à l'occasion de leur accession à l'indépendance, nous exprimons notre espoir et notre ferme conviction que le nouvel Etat, situé dans le bassin de l'océan Indien, apportera, au sein de la nombreuse famille d'Etats indépendants d'Afrique et d'Asie, sa contribution digne et fructueuse aux travaux de notre organisation, pour le renforcement de la paix et le développement de l'amitié entre les peuples.

91. Dans le message qu'il a adressé au Gouvernement de ce nouvel Etat, le Gouvernement soviétique félicite chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Maurice à l'occasion de leur accession à l'indépendance, fait part de son désir d'établir des relations diplomatiques avec Maurice, de procéder à un échange d'ambassadeurs et de développer entre les deux Etats des rapports d'amitié et de coopération.

92. Les peuples de l'Union soviétique souhaitent sincèrement au peuple de Maurice de connaître des succès dans l'édification de sa vie nouvelle et indépendante, dans l'élimination rapide des lourdes séquelles du colonialisme et dans le renforcement de sa souveraineté nationale.

93. Je prends à présent la parole en tant que **PRESIDENT** du Conseil de sécurité.

94. La liste des orateurs est épuisée. Conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution [S/8547/Rev.1 et Add.1] dont le Conseil est saisi.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté<sup>2</sup>.*

95. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*): Conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vais demander séance tenante au Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale le texte de la résolution que nous venons d'adopter et le compte rendu sténographique de la présente séance. L'examen de cette question est terminé. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis qui l'a demandée.

<sup>2</sup> Voir résolution 249 (1968).

96. M. PEDERSEN (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Maintenant que nous avons statué favorablement sur le point précis qui figurait aujourd'hui à notre ordre du jour, je voudrais appeler brièvement l'attention du Conseil sur un autre point relatif à l'admission de nouveaux Membres, qui est toujours en suspens.

97. On se rappellera que le 13 décembre 1967, M. Goldberg a adressé au Président du Conseil une lettre<sup>3</sup> dans laquelle il suggérait que le Comité des demandes d'admission des nouveaux Membres se réunisse afin d'examiner le problème des "micro-Etats", qui avait été soulevé par le Secrétaire général dans les introductions à ses rapports annuels de 1965<sup>4</sup> et 1967<sup>5</sup>.

98. C'est la première fois aujourd'hui que le Conseil examine une demande d'admission depuis l'envoi de cette

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1967, document S/8296.

<sup>4</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément No 1 A, p. 12.

<sup>5</sup> Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 1 A, par. 163 à 167.

lettre. Nous n'avons pas demandé que le Comité des demandes d'admission des nouveaux Membres se réunisse à cette occasion. Je tiens cependant à rappeler que notre lettre du 13 décembre 1967 demandant que ledit comité examine le problème des "micro-Etats" est toujours en instance.

99. Nous comprenons tous fort bien que les questions urgentes dont le Conseil a été saisi au cours des trois derniers mois ne nous aient pas permis de consacrer à l'étude de ce problème le temps nécessaire. Nous espérons cependant que le Comité des demandes d'admission des nouveaux Membres se réunira dès que faire se pourra pour examiner les incidences de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de ce que le Secrétaire général a appelé des "micro-Etats".

100. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : Plus personne ne m'a demandé à intervenir au sujet de la question pour laquelle nous nous sommes réunis. Si personne ne désire prendre la parole, nous pourrions clore cette séance du Conseil.

*La séance est levée à 17 h 5.*

---

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/7083  
19 avril 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

262

Vingt-deuxième session

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre, datée du 18 avril 1968, adressée au Secrétaire général par  
le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous prier de transmettre à l'Assemblée générale la résolution suivante<sup>1/</sup>, relative à l'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 1414<sup>e</sup> séance, le 18 avril 1968 :

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Maurice 2/,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre Maurice à l'Organisation des Nations Unies."

Conformément au deuxième alinéa de l'article 60 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vous prie également de transmettre à l'Assemblée générale, pour information, le compte rendu sténographique de la 1414<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, à laquelle la demande d'admission de Maurice a été examinée.

Le Président du Conseil de sécurité,

(Signé) Yakov A. MALIK

1/ Résolution 249 (1968).

2/ A/7073, S/8466.



## RESOLUTIONS ADOPTEES SANS RENVOI A UNE GRANDE COMMISSION

### S O M M A I R E

<i>Numéros des résolutions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
2371 (XXII)	Admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies (A/L.545 et Add.1 et 2) .....	99	24 avril 1968	1
2372 (XXII)	Question du Sud-Ouest africain (A/L.546/Rev.1) .....	64	12 juin 1968	1
2374 (XXII)	Pouvoirs des représentants à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale (A/6990/Add.1) .....	3, b	12 juin 1968	2
2375 (XXII)	Pouvoirs des représentants à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale (A/6990/Add.2) .....	3, b	23 septembre 1968	2
 <i>Autres décisions</i>				
	Question de la fusion et de l'intégration des programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain, du programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal et du programme d'enseignement et de formation pour les Sud-Africains .....	68	23 septembre 1968	3
	La situation au Moyen-Orient .....	94	23 septembre 1968	3

### 2371 (XXII). Admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale,*

*Ayant reçu* la communication du Conseil de sécurité, en date du 18 avril 1968, recommandant l'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>,

*Ayant examiné* la demande d'admission de Maurice<sup>2</sup>,

*Décide* d'admettre Maurice à l'Organisation des Nations Unies.

*1643<sup>e</sup> séance plénière,  
24 avril 1968,*

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, point 99 de l'ordre du jour, document A/7083.

<sup>2</sup> A/7073. Pour le texte imprimé de ce document, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément de janvier, février et mars 1968, document S/8466.

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



264 1643  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 24 avril 1968,  
à 15 heures

**NEW YORK**

**SOMMAIRE**

	<i>Pages</i>
<i>Reprise de la vingt-deuxième session . . . . .</i>	<i>1</i>
<i>Organisation des travaux . . . . .</i>	<i>1</i>
<i>Point 99 de l'ordre du jour:</i> <i>Admission de nouveaux Membres à l'Organi-</i> <i>sation des Nations Unies (fin) . . . . .</i>	<i>2</i>

*Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).*

Reprise de la vingt-deuxième session

1. Le **PRESIDENT**: Je déclare ouverte la 1643<sup>ème</sup> séance plénière, qui marque la reprise des travaux de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

2. C'est avec un vif plaisir que je souhaite la bienvenue aux représentants présents en cette salle pour prendre part à nos travaux. Je mets à profit cette occasion pour exprimer l'espoir que nous parviendrons, grâce aux efforts de tous, à adopter des décisions équitables qui, conformes à l'éthique des relations entre Etats, répondront aux aspirations des peuples et serviront les intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

3. Je voudrais rappeler aux représentants que, le 19 décembre 1967 [1642<sup>ème</sup> séance], l'Assemblée générale a décidé, sur la base d'un consensus, que les trois points suivants continueraient de retenir son attention: le point 28, a (Non-prolifération des armes nucléaires: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement), le point 64 (Question du Sud-Ouest africain) et le point 94 (La situation au Moyen-Orient).

4. A cette occasion, l'Assemblée a décidé que les travaux de la session seraient repris lorsque, après des consultations appropriées, on aurait constaté que les conditions se trouvaient réunies pour l'examen de l'un des points mentionnés.

5. A la suite des consultations qui ont eu lieu ultérieurement, on a constaté d'un commun accord que les conditions fixées par les décisions de l'Assemblée générale pour la reprise de la vingt-deuxième session se trouvaient réunies et décidé que les travaux de la session reprendraient aujourd'hui.

Organisation des travaux

6. Le **PRESIDENT**: J'invite à présent l'Assemblée à se prononcer sur la procédure à suivre pour le déroulement ultérieur des travaux de cette session. Les représentants ont, sans nul doute, pris connais-

sance du document [A/7090] où figurent les trois points maintenus à l'ordre du jour de la session, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale le 19 décembre 1967.

7. Au début de la session, l'Assemblée générale avait renvoyé le point 28 (Non-prolifération des armes nucléaires) à la Première Commission, qui a été chargée de faire rapport à l'Assemblée générale en séance plénière.

8. Comme suite aux consultations que j'ai eues, j'ai pris acte du désir des Etats Membres de voir cette commission organiser ses travaux de manière à soumettre le point mentionné à un examen approfondi, sur la base de la documentation pertinente. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée continue de charger la Première Commission de l'examen du point 28, a?

*Il en est ainsi décidé.*

9. Le **PRESIDENT**: Pour ce qui est du point 64 (Question du Sud-Ouest africain), je voudrais informer l'Assemblée que le Président du groupe afro-asiatique, S. E. M. Shahi, ambassadeur du Pakistan, m'a fait part de la requête du groupe que l'Assemblée générale passe immédiatement à l'examen de cette question, étant entendu que l'Assemblée plénière et la Première Commission ne devront pas siéger en même temps.

10. Après une série d'entretiens avec le plus grand nombre possible de représentants d'Etats Membres, compte tenu du peu de temps dont je disposais, je suis parvenu à la conclusion qu'il existe un consensus pour que le point 28, a et le point 64 soient examinés dès maintenant, sous réserve que les séances qui seront consacrées à l'examen de ces deux questions n'aient pas lieu en même temps. Je voudrais par conséquent consulter l'Assemblée à ce sujet.

11. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette procédure?

*Il en est ainsi décidé.*

12. Le **PRESIDENT**: En ce qui concerne le point 94 (La situation au Moyen-Orient), l'Assemblée générale continue, comme cela avait été décidé, à en être saisie.

13. Pendant la période écoulée depuis l'interruption de nos travaux, par suite du processus irréversible de décolonisation, un autre Etat, Maurice, est devenu indépendant et souverain. Comme on le sait, l'Etat de Maurice a déposé une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies [A/7073] et le Conseil de sécurité a recommandé à l'unanimité l'admission de ce nouvel Etat [A/7083].

14. Comme suite aux échanges de vues que j'ai eus avec les représentants de certains Etats et groupes géographiques, j'ai cru comprendre que l'Assemblée souhaitait se prononcer dès à présent sur la demande d'admission de l'île Maurice à l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (fin\*)

15. Le PRESIDENT: Qu'il me soit permis d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution présenté par un certain nombre de pays sur le point 99 de l'ordre du jour [A/L.545 et Add.1 et 2].

16. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution par acclamation?

*Le projet de résolution est adopté par acclamation [résolution 2371 (XXII)].*

17. Le PRESIDENT: Je déclare l'Etat de Maurice admis à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de Maurice est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

18. Le PRESIDENT: J'espère me faire l'interprète des membres de l'Assemblée en saluant l'entrée du jeune Etat de Maurice parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies et en adressant à son gouvernement et à son peuple nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de prospérité et de plein succès dans la réalisation de leurs aspirations.

19. M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion, au cours de la première partie de la vingt-deuxième session, de vous adresser ses vœux et ses félicitations pour votre accession aux hautes fonctions que vous occupez, ainsi que de saluer votre grande nation qui cherche à jeter des ponts en Europe et qui joue un rôle de pionnier. La façon magistrale dont vous avez traité les questions qui nous ont été soumises pendant la première partie de la session a confirmé ce que nous savions déjà de vos éminentes qualités d'homme d'Etat et du rôle dynamique et considérable que joue votre pays dans les affaires internationales.

20. L'Assemblée doit examiner, dans la deuxième partie de sa session, des questions importantes qui portent notamment sur la non-prolifération des armes nucléaires, sur le Sud-Ouest africain et sur la situation au Moyen-Orient. Ma délégation ne doute pas le moins du monde que l'Assemblée puisse, sous votre direction compétente, trouver des solutions convenables à ces questions délicates. Je tiens à vous assurer qu'elle continuera de vous apporter tout son concours pour l'accomplissement de votre tâche.

21. C'est avec beaucoup de joie et de fierté que nous saluons Maurice, qui se dégage du joug colonial pour accéder à la liberté et à l'indépendance et qui vient

occuper la place à laquelle il a droit dans notre organisation mondiale. Le Premier Ministre de mon pays a salué l'indépendance de Maurice par un message adressé au Premier Ministre de ce pays, dans lequel elle dit:

"En ce jour historique de l'accession de votre pays à l'indépendance, mes collègues du Gouvernement de l'Inde et moi-même adressons nos chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple de Maurice... Je veux que vous sachiez que nous formulons les vœux les plus sincères pour votre bonheur personnel. Que le peuple de Maurice prospère sous votre conduite éclairée, dévouée et éminente. Nous espérons voir s'ouvrir une ère d'amitié et de coopération entre nos deux pays."

22. L'accession d'une nation à l'indépendance est toujours une source de joie et de grande satisfaction morale pour tous les pays épris de liberté. Cependant, si je tiens à exprimer aujourd'hui la satisfaction particulière qu'éprouve ma délégation de l'accession de Maurice à l'indépendance, c'est en raison des liens anciens, étroits et indissolubles qui unissent nos deux pays dans une profonde amitié. Ces liens ont pour origine un patrimoine culturel semblable, notre passé colonial, notre lutte pour l'indépendance, notre voisinage géographique et surtout les buts qui nous sont communs et chers, de liberté pour tous les peuples dépendants et de paix universelle.

23. Ma délégation, comme beaucoup d'autres, a suivi avec le plus vif intérêt l'évolution de Maurice vers l'indépendance. Nous avons eu l'occasion d'exprimer nos sentiments à l'Organisation des Nations Unies et d'encourager le peuple de Maurice à poursuivre sa lutte pour la liberté sans se laisser abattre par aucun échec. C'est donc non seulement avec joie, mais avec une satisfaction profonde que ma délégation accueille Maurice dans notre famille de nations.

24. Permettez-moi d'adresser à nouveau les félicitations cordiales et sincères de ma délégation au peuple et au Gouvernement de Maurice. Nous sommes certains que ce pays, connu pour l'esprit d'entreprise et le courage de son peuple, deviendra une nation forte et prospère sous la direction éminente de son grand premier ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, et qu'il sera un membre dévoué et actif de l'Organisation des Nations Unies, car il est attaché aux principes sur lesquels celle-ci est fondée. Nous sommes certains aussi que Maurice indépendante se joindra à la lutte commune que nous menons pour la liberté, la paix et le progrès et apportera une contribution précieuse à l'Organisation dans ses divers domaines d'activité.

25. M. RABETAFIKA (Madagascar): Il n'est de plus agréable devoir pour une délégation, et particulièrement pour la mienne, que de souhaiter la bienvenue au sein de la grande famille internationale à un nouvel Etat Membre.

26. La demande d'admission de Maurice est la consécration de l'évolution politique de ce pays, qui, l'indépendance acquise, a indiqué sans équivoque la part entière qu'il entend assumer dans le concert des nations.

27. Au moment où, dans ce monde troublé qu'est le nôtre, certaines valeurs fondamentales semblent être,

\*Reprise des débats de la 1630ème séance.

sinon remises en question, du moins contestées, c'est une source de joie et de profonde satisfaction de constater, une fois de plus, que les principes de paix, de tolérance, de coopération et de respect mutuel ne sont pas prônés en vain.

28. A ce titre, nous sommes intimement convaincus que Maurice, par sa tradition, par son histoire, par sa culture, apportera à notre organisation une contribution dont le caractère particulier ne nuira pas à sa portée universelle.

29. Il ne sied peut-être point, au sein de notre organisation, de mettre le particularisme en exergue, mais force nous est de constater que les pays se trouvant dans la partie occidentale de l'océan Indien ont en commun des attitudes, des démarches et des réactions qui conditionnent, dans un sens, leur participation à la vie internationale.

30. En disant cela, Madagascar n'entend nullement se faire le porte-parole de quiconque, mais les relations séculaires et traditionnelles que mon pays a entretenues, avec l'île de France d'abord, puis l'île Maurice, pourraient nous autoriser à essayer d'analyser, dans ce contexte, le phénomène si enrichissant de la diversité dans l'unité.

31. Ces considérations générales permettent à ma délégation de rendre hommage au peuple et au Gouvernement mauriciens, qui ont su s'élever au-dessus des contingences nées de l'histoire pour les harmoniser dans un ensemble fraternel et humain et réaliser pleinement leur aspiration à l'indépendance. Cette progression continue et compréhensive a été rendue possible par la clairvoyance et la détermination du Premier Ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, dont la personnalité est tenue en grande et amicale estime à Madagascar aussi bien parmi les dirigeants que parmi le peuple malgache tout entier.

32. Depuis de nombreuses années, Madagascar a suivi avec sympathie et intérêt la façon dont sir Seewoosagur, ayant derrière lui le peuple mauricien, a mené une politique vouée au développement, au progrès social et au bien-être de son peuple.

33. Et parce que le Gouvernement malgache partage cette conviction que priorité soit donnée à la promotion de la démocratie, au bonheur sans discrimination des plus humbles et des mieux favorisés, avec le souci prédominant de la justice et de l'équité, la délégation malgache voudrait assurer les représentants mauriciens de sa fraternelle collaboration, pour que dans notre organisation prévalent ces mêmes principes auxquels nous sommes sincèrement attachés.

34. En ce moment historique pour le peuple mauricien, ma délégation ne saurait passer sous silence le rôle de l'ancienne puissance administrante. L'acte qui consacre la souveraineté internationale de Maurice s'inscrit indéniablement dans la ligne de cette tradition libérale, qui a donné ses preuves depuis plus de 20 ans. Nous nous en réjouissons, en entretenant l'espoir que les mêmes dispositions, la même détermination seront maintenues en toutes circonstances, et particulièrement pour les situations dont la pénible actualité est un constant rappel à notre conscience et à notre sens de la liberté.

35. M. BERARD (France): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire combien il m'est agréable de prendre à nouveau la parole sous votre présidence.

36. A la réunion qu'a tenue le 18 avril le Conseil de sécurité [1414ème séance], j'ai déjà eu l'occasion de dire avec quelle joie la délégation française souhaitait la bienvenue dans notre organisation à l'Etat indépendant de Maurice.

37. Sans doute nous réjouissons-nous chaque fois qu'un nouvel Etat vient se joindre à notre famille des nations; mais ainsi en est-il particulièrement quand il s'agit d'une communauté qui est liée à mon pays par tant de liens historiques et culturels.

38. Cent cinquante ans après que Maurice a cessé d'entretenir tout lien politique avec la France, la grande île utilise encore le français comme langue courante d'une grande partie de sa population, comme langue de culture parmi ses élites, comme langue de communication entre ses différents groupes ethniques. A cette fidélité à notre culture commune, mon pays est particulièrement sensible.

39. Depuis plus de deux siècles, des échanges suivis ont d'ailleurs caractérisé dans ce domaine les rapports entre nos deux pays. Maurice et — suivant la belle formule du poète — ses "rivages heureux qu'éblouissent les feux d'un soleil monotone" ont inspiré de manière marquante plusieurs des plus grands romanciers et poètes de notre littérature, et les lettres françaises se sont enrichies, à leur tour, de la contribution que leur ont apportée tant d'écrivains mauriciens, de Léoville l'Homme à Malcolm de Chazal.

40. Lorsqu'au mois d'octobre 1967, il nous a fait l'honneur de visiter notre capitale, le Premier Ministre de Maurice a bien voulu dire que son pays entendait collaborer avec le mien, notamment dans les domaines intellectuel et économique, et qu'il souhaitait voir conclure entre eux des accords renforçant des liens culturels et historiques existants. Mes compatriotes ont été particulièrement sensibles à cette déclaration et c'est le vœu de la France que l'amitié et la coopération culturelles se perpétuent entre les deux pays.

41. Du haut de cette tribune, je tiens à renouveler à l'Etat indépendant de Maurice, à ses dirigeants et à son peuple, et tout spécialement au Premier Ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, nos vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité.

42. M. BUFFUM (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Lorsque le Conseil de sécurité, il y a à peine une semaine, a examiné la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies, ma délégation a dit qu'elle accueillait avec joie l'indépendance de cet Etat et son désir de participer pleinement aux travaux de l'Organisation mondiale avec toutes les responsabilités, toutes les satisfactions et toutes les déceptions que cela implique.

43. Plutôt que de répéter ce que nous avons déjà dit au Conseil en appuyant la demande de Maurice, je voudrais profiter de cette occasion pour adresser les souhaits cordiaux d'amicale bienvenue du peuple et du Gouvernement des Etats-Unis au peuple mauricien tout entier et à son distingué Premier Ministre,

sir Seewoosagur Ramgoolam, qui s'est acquis notre respect en raison du rôle important qu'il a joué dans l'accession de son pays à l'indépendance.

44. Vous représentez, Monsieur le Premier Ministre, un pays dont la population appartient à des races, à des religions et à des nationalités diverses. Ces diversités et la façon dont Maurice y a fait face au cours d'une longue histoire ont donné à votre pays une expérience précieuse en ce qui concerne les problèmes, les difficultés, les occasions favorables et l'enrichissement que ces diversités entraînent. Nous comptons sur vous pour nous faire profiter, à l'Organisation des Nations Unies, de votre expérience.

45. Nous sommes heureux que vous soyez venus vous joindre à nous et nous sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir, en notre double qualité de pays hôte de l'Organisation des Nations Unies et de partenaire de votre pays dans l'Organisation, pour que cette participation vous soit agréable et utile. Notre joie et notre résolution viennent de ce que nous sommes profondément conscients, et de plus en plus, de ce que signifie pour une ancienne colonie l'accession à l'indépendance et de l'importance que revêt dans le cadre de la Charte le concept d'autodétermination. Notre joie vient aussi de ce que nous savons que vous êtes bien décidés à partager avec tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies la responsabilité de rechercher la solution des problèmes mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés.

46. M. IGNATIEFF (Canada) [traduit de l'anglais]: Le Canada a été heureux de se joindre aux Etats Membres qui, la semaine dernière, ont présenté au Conseil de sécurité la résolution 249 (1968) recommandant à l'Assemblée générale d'admettre Maurice à l'Organisation des Nations Unies. La délégation canadienne a des raisons particulières de se réjouir de la décision que l'Assemblée vient de prendre par acclamation en raison des liens spéciaux qui existent entre son pays et le nouvel Etat Membre du fait qu'ils sont tous deux membres du Commonwealth et qu'ils ont tous deux une culture et une tradition bilingues.

47. En tant que nation nouvelle de la communauté mondiale, Maurice se trouve confronté à de graves problèmes de développement. Mon pays reconnaît que les pays développés ont la responsabilité d'aider ceux qui sont en voie de développement à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent. Le Canada, pour sa part, est disposé à continuer à accorder dans le cadre de son programme d'aide extérieure une assistance technique à Maurice.

48. Ce pays aura aussi la possibilité de participer pleinement à l'œuvre utile qu'accomplit notre organisation en faveur de la paix et de la coopération internationales, et nous nous félicitons de voir parmi nous, à ce moment heureux où Maurice s'associe à notre communauté mondiale, le distingué Premier Ministre de ce jeune Etat, sir Seewoosagur Ramgoolam, qui a déjà joué un rôle si important dans la vie politique et dans le développement de son pays. Je tiens à lui présenter ainsi qu'à son pays, au nom du Gouvernement et du peuple du Canada, nos meilleurs vœux pour l'avenir.

49. M. VAUGHAN (Barbade) [traduit de l'anglais]: La délégation de la Barbade a eu le grand honneur et le grand plaisir d'être coauteur du projet de résolution [A/L.545 et Add.1 et 2] qui recommandait l'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies.

50. Ce pays, après avoir été dominé successivement pendant plus de trois siècles par trois puissances impérialistes, a secoué le joug colonial et est aujourd'hui libre. Cet événement, dans les circonstances où il s'est produit, constitue à tous égards un grand succès et nous félicitons chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Maurice. Permettez-moi d'ajouter que mon pays, qui a accédé à l'indépendance il y a moins de deux ans, partage pleinement les aspirations de Maurice et la confiance qu'il a dans son aptitude à réaliser et à défendre les idéaux définis dans la Charte de notre organisation.

51. Il y a d'autres raisons pour que nous soyons en communion d'idées avec le Gouvernement et le peuple de Maurice à l'heure actuelle. Maurice est un pays essentiellement agricole et, comme la Barbade, il est tributaire d'une économie sucrière avec tous les problèmes et toutes les difficultés que cela comporte. Sa population n'est pas aussi dense que celle de la Barbade, mais c'est un fait que la pression économique et démographique a contribué dans une large mesure, dans ce pays comme dans le mien, à l'évolution constitutionnelle. En fait, c'est le même gouverneur, magnanime bien qu'un peu obstiné, qui a ouvert une période de changements organiques à la Barbade et qui est allé directement de là à Maurice, où il a provoqué une évolution semblable. Enfin et surtout, bien que Maurice ait une superficie et une population relativement faibles, ce pays donne à notre organisation un exemple éclatant de la façon dont des peuples de races, de religions, de langues et de cultures différentes peuvent coexister dans la paix et s'efforcer d'atteindre dans la bonne harmonie des objectifs communs de dignité humaine, de progrès et de respect de soi-même. On ne saurait attendre une plus grande contribution de la part d'un pays qui demande à faire partie de notre organisation.

52. Il faut reconnaître que d'autres facteurs ont contribué à atteindre cet excellent résultat. Nous louons le Gouvernement de Sa Majesté britannique d'avoir coopéré à l'action qui a conduit Maurice à l'indépendance. Mon gouvernement apprécie également l'œuvre magnifique qu'accomplissent dans le domaine de la décolonisation le Comité des vingt-quatre puissances et les autres organes de la famille des Nations Unies. Ils placent la lutte d'une colonie pour son indépendance dans un contexte plus large et donnent au peuple de celle-ci une vision plus claire et plus noble.

53. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'adresser une fois de plus mes chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple de Maurice.

54. M. AKWEI (Ghana) [traduit de l'anglais]: Aujourd'hui, alors que la délégation de Maurice vient prendre sa place dans cette grande assemblée, l'Organisation des Nations Unies ajoute une nouvelle page glorieuse à l'histoire des libertés humaines et de l'indépendance nationale.

55. Le 12 mars 1968, le Gouvernement et le peuple du Ghana se sont réjouis avec le Gouvernement et le peuple de Maurice de l'accession de ce pays à l'indépendance.
56. Le Ghana, comme les autres membres du groupe des Etats du Commonwealth, est heureux d'avoir été coauteur de la résolution qui vient d'être adoptée par acclamation et par laquelle Maurice est admis dans la communauté mondiale. En tant que président en exercice du groupe des Etats du Commonwealth, c'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que j'accueille Maurice comme Membre de cette organisation d'Etats souverains et égaux. Nous éprouvons un grand plaisir parce que nous sommes convaincus que notre organisation reçoit dans ses rangs un nouvel Etat Membre décidé à jouer son rôle dans l'édification de la paix mondiale et de la fraternité humaine. Nous sommes fiers parce que le peuple de Maurice, résolu à rejeter le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, a réussi à atteindre son but.
57. Notre organisation ne peut manquer à cette heure de songer avec fierté au rôle qu'elle a joué pour hâter l'accession de Maurice à l'indépendance en faisant pression sur la puissance coloniale qui l'administrait. Maurice, cette île dont le charme exotique a été chanté par des poètes français des écoles parnassienne et symboliste, a une culture riche et variée et est en contact depuis longtemps avec les peuples de nombreuses nations. Il en est résulté que ce pays est le point de rencontre de diverses races et de diverses civilisations et qu'il nous fournit maintenant un exemple, qui nous est très nécessaire, de coopération entre les races. Cette caractéristique suffirait à elle seule à qualifier Maurice comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et du Commonwealth des nations, organisations qui groupent toutes deux des pays de races et de cultures différentes.
58. Puisse dans le succès de Maurice un renouveau d'espoir et de certitude que les territoires racistes de Rhodésie du Sud et d'Afrique du Sud, ainsi que le peuple opprimé du Sud-Ouest africain, verront aussi se lever bientôt le grand soleil de la liberté et de l'indépendance. Au moment où Maurice, avec sa société multiraciale, entre dans notre organisation, nous nous sentons encouragés dans notre résolution de faire tous nos efforts pour éliminer de la face du monde le double fléau du colonialisme et du racisme.
59. La délégation du Ghana salue la délégation de Maurice au moment où, pour la première fois, elle vient occuper sa place dans cette assemblée. Les représentants du Ghana s'engagent à collaborer pleinement avec les représentants de Maurice dans leurs activités à l'Organisation des Nations Unies. Au Gouvernement et au peuple de Maurice, le Ghana adresse ses vœux les plus chaleureux à l'heure où ils entreprennent la tâche passionnante mais difficile d'édifier leur nation.
60. Que le développement et le progrès pacifiques que Maurice a déjà si heureusement entamés se poursuivent et s'amplifient à la satisfaction de son peuple et pour le plus grand bien de la paix et de la prospérité du monde.
61. M. OTEMA ALLIMADI (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Le Groupe des Etats africains m'a fait l'honneur de me charger de souhaiter chaleureusement la bienvenue parmi nous au nouveau Membre de notre organisation. En même temps et au nom du même groupe, je tiens à féliciter la délégation, le Gouvernement et le peuple de Maurice d'avoir parcouru avec succès la route très difficile qui mène à l'indépendance politique. C'est là une épreuve dont nous avons, nous qui appartenons à la partie libérée de l'Afrique, bien des raisons de nous souvenir.
62. Nous souhaitons bonne chance au Gouvernement et au peuple de Maurice dans leurs efforts pour réaliser leurs aspirations à l'identité nationale, tant chez eux qu'ici, dans notre famille de nations. Nous tendons amicalement la main à la délégation de Maurice pour coopérer avec elle dans nos délibérations communes au sein de cette organisation.
63. Nous espérons que l'Assemblée générale accueillera en temps voulu comme nouveaux membres de nombreux pays qui ne sont pas encore libérés; je pense à des pays de toutes les régions du monde, et notamment au Sud-Ouest africain et à la Rhodésie.
64. Permettez-moi également, au nom de ma délégation, d'adresser mes sincères félicitations au Gouvernement et au peuple de Maurice en cet instant historique de la vie de leur pays et d'accueillir joyeusement les représentants de Maurice en qualité de 124ème délégation siégeant dans cette salle.
65. M. BELOKOLOS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe]: Permettez-moi, au nom du groupe des pays socialistes, de souhaiter une très sincère bienvenue au nouveau Membre de l'Organisation: l'Etat de Maurice.
66. L'accession de Maurice à l'indépendance constitue un succès de plus à l'actif des forces de libération nationale et témoigne encore une fois du caractère irrésistible de la lutte que mènent les peuples pour leur liberté et leur indépendance, contre l'exploitation colonialiste et impérialiste.
67. Le peuple de Maurice, qui, pendant plus de 150 ans, a connu la domination britannique, a parcouru la voie que bien d'autres peuples jadis coloniaux ont parcourue comme lui et qui, après une lutte longue et opiniâtre, se sont libérés de l'esclavage colonial et sont entrés dans la famille des Etats indépendants.
68. Nous exprimons notre très sincère satisfaction de ce que la juste lutte du peuple de Maurice ait été couronnée, elle aussi, de succès, rapprochant encore l'heure de l'élimination complète du système honteux de colonialisme.
69. En saluant aujourd'hui l'admission de Maurice aux Nations Unies, les Etats socialistes, qui ont été et seront toujours les champions d'une élimination rapide et complète de la domination coloniale, adressent au Gouvernement et au peuple de Maurice leurs vœux les plus sincères de succès dans la prompte élimination des lourdes séquelles du colonialisme, le renforcement de la souveraineté de leur Etat et l'édification d'une vie nouvelle, le progrès et l'épanouissement dans la voie du développement indépendant de leur pays.

70. Qu'il me soit permis également d'exprimer ma conviction et mon espoir que Maurice, en sa qualité de pays indépendant, de nouvel Etat Membre des Nations Unies, contribuera avec les autres Etats indépendants d'Asie et d'Afrique, au travail de notre organisation aux fins de la consolidation de la paix et de l'amitié entre les peuples.

71. Sir John CARTER (Guyane) [traduit de l'anglais]: En félicitant le Gouvernement et le peuple de Maurice de l'accession de leur pays à l'indépendance et en leur souhaitant la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, je parle au nom d'une nation dont le peuple a des origines aussi diverses que celles du peuple de Maurice. C'est surtout pour cette raison que nous saluons aujourd'hui la présence de Maurice parmi nous, car nous croyons que les sociétés pluriraciales comme celles de nos deux pays représentent le véritable espoir du monde. Ces sociétés sont des témoignages vivants du caractère mensonger et diabolique de l'apartheid. En respectant la dignité humaine de tous leurs membres, quelle que soit leur origine raciale ou culturelle, elles sont à l'avant-garde de la véritable liberté qui triomphera un jour.

72. Nous tenons à présenter nos vœux les plus chaleureux au Premier Ministre et à lui dire que nous sommes persuadés que nos deux pays auront à l'Organisation des Nations Unies maintes occasions de collaborer dans l'intérêt de la communauté internationale comme dans le leur propre.

73. M. PINERA (Chili) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, c'est avec une confiance renouvelée dans l'esprit d'équité avec lequel vous dirigez ces débats que nous voulons saluer aujourd'hui le pays qui, pour la première fois, se trouve parmi nous. En vous exprimant de nouveau la confiance de ma patrie, permettez-moi, Monsieur le Président, de saluer particulièrement non seulement votre personne, mais aussi cette famille qui vous accompagne et vous soutient.

74. Dans la famille des Nations Unies, les distances géographiques et historiques les plus grandes disparaissent grâce à l'adhésion aux principes qui font de nous des voisins et même des frères. Cela est le cas de Maurice et du Chili, terres qui sont peut-être les plus éloignées l'une de l'autre dans le monde: Maurice, dans l'océan Indien, et le Chili, tout près du pôle sud. Cependant, cette immense distance géographique n'empêche pas que le Chili se sente très proche de Maurice.

75. Cette Organisation des Nations Unies, qui repose sur l'exercice de l'indépendance souveraine des Etats, s'enrichit beaucoup par la présence d'un nouveau pays indépendant. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'un Etat comme Maurice qui, de la diversité d'origines, de religions et de cultures qui est la sienne, a fait un ensemble harmonieux d'aspirations. C'est que les besoins partagés et les expériences difficiles favorisent l'autonomie des entités nationales.

76. Maurice est le pays du monde où la densité de la population agricole est la plus forte, et sa natalité augmente très rapidement. Ce défi qui est ainsi lancé dépend directement du courage et de l'unité dont fait preuve le nouveau Membre des Nations

Unies, qui nous permet ainsi de recueillir l'exemple qu'il nous donne dès aujourd'hui.

77. Pour nous, le contact avec Maurice n'est pas nouveau. Il y a quelques semaines, nous avons eu le privilège, à New Delhi, lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de saluer Maurice comme nouveau Membre de cette grande organisation et de travailler aux côtés de ses représentants dans plus d'une commission pour la défense de points de vue communs. C'est pourquoi Maurice est pour nous plus que le 124ème Etat Membre de cette organisation; c'est un pays avec lequel nous avons déjà travaillé, et nous espérons que nous continuerons de le faire, pour la défense d'intérêts communs.

78. C'est avec une vive émotion que je salue aujourd'hui l'entrée de ce nouveau membre dans la communauté des nations, et je voudrais dire aussi que Maurice entre dans cette organisation à un moment culminant de son histoire. Sa présence contribuera à rendre encore plus effective l'universalité tant souhaitée de notre organisation qui attend de Maurice une contribution précieuse et particulièrement originale.

79. Le Chili et son peuple, par mon modeste intermédiaire, saluent aujourd'hui le peuple de Maurice si dignement représenté par son premier ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam. A ses dirigeants et à tous ceux qui font partie de la communauté de Maurice, nous adressons le salut très fraternel du peuple chilien.

80. M. KJARTANSSON (Islande) [traduit de l'anglais]: C'est un grand honneur pour moi que d'accueillir Maurice au sein de notre organisation. Je le fais au nom de ceux des membres du groupe des Etats d'Europe occidentale et des autres Etats dont les représentants n'ont pas encore pris la parole ou ne s'appêtent pas à parler à titre individuel. Tant de paroles éloquentes ont déjà été prononcées que je crois pouvoir me borner à me joindre au chœur des félicitations et des bons vœux. L'arrivée d'un nouvel Etat indépendant dans la communauté des nations nous cause toujours de la joie. Pour moi, qui représente une île, c'est un plaisir particulier que d'accueillir le distingué Premier Ministre et la délégation d'une autre nation insulaire. Je tiens à leur donner l'assurance que mon pays ainsi que tous les membres du groupe des Etats d'Europe occidentale et des autres Etats seront heureux de coopérer d'une façon amicale et fructueuse avec Maurice dans cette organisation mondiale.

81. M. SHAHI (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ma délégation éprouve une vive satisfaction à la pensée que vous allez présider l'Assemblée générale pendant la deuxième partie de cette session, au cours de laquelle seront examinées certaines des questions les plus graves qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. J'aurai plusieurs fois l'occasion d'exposer, quand le moment sera venu, le point de vue de mon gouvernement sur la question du Sud-Ouest africain et sur les mesures à prendre à l'égard du projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires soumis à l'Assemblée

générale par les deux Coprésidents du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

82. Aujourd'hui, je voudrais adresser les sincères félicitations de mon gouvernement à sir Seewoosagur Ramgoolam, à son gouvernement et au peuple de Maurice à l'occasion de l'admission à l'unanimité de leur pays au sein de l'Organisation des Nations Unies. Parlant au Conseil de sécurité le 18 avril dernier [1414ème séance], j'ai exprimé ma conviction:

"... que le Gouvernement de Maurice surmontera les difficultés que connaissent les nouvelles nations et fera de son mieux pour promouvoir le respect des droits de l'homme, principe fondamental de la Charte des Nations Unies et d'importance capitale pour les gouvernements des pays à société multi- raciale."

83. Il n'est pas nécessaire pour ma délégation d'insister en ce moment sur les nombreux liens historiques et culturels qui unissent le peuple de Maurice à celui du Pakistan. Avec l'accession de cette île à l'indépendance, ces liens se trouvent renforcés par l'intérêt politique que porte le Pakistan au maintien de l'indépendance et de la souveraineté de Maurice et au développement du bien-être et de la prospérité des communautés qui constituent sa population. Sous la direction dynamique et dévouée de sir Seewoosagur Ramgoolam, les Mauriciens réaliseront, nous en sommes certains, leurs aspirations profondes.

84. J'ai l'honneur et le plaisir, au nom de tous les Etats d'Asie Membres de l'Organisation des Nations Unies, de souhaiter une très chaleureuse bienvenue parmi nous à Maurice et d'adresser nos meilleurs vœux à son peuple pour sa marche sur la grande route de l'indépendance.

85. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Nous vous saluons cordialement, Monsieur le Président, à votre retour parmi nous pour diriger nos discussions et nous nous réjouissons tous aujourd'hui d'accueillir un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous, les membres du Commonwealth, nous sommes particulièrement heureux de recevoir Maurice dans cette assemblée mondiale des nations libres.

86. Nous sommes fiers, dans le Commonwealth, de l'égalité qui règne entre nous. Maintenant que Maurice en est devenu la vingt-septième nation indépendante, nous l'accueillons en tant qu'associé à part entière. Nous nous enorgueillissons de ce qu'il n'y ait parmi nous ni rang de préséance ni privilège fondés sur l'âge, la superficie, la situation géographique, la race ou l'origine. Le dernier sera le premier et le premier sera le dernier. C'est M. Nyerere, président de la Tanzanie, qui a dit:

"Le Commonwealth unit dans l'amitié et la similitude de pensée une étonnante variété de nations grandes et petites, sans distinction entre elles et sans discrimination aucune."

87. Mon pays a été responsable de Maurice pendant plus de 150 ans. Le peuple de l'île a progressé vers l'indépendance sur une voie déjà parcourue par beaucoup d'autres. Il l'a fait, comme les autres pays sous administration britannique, au moyen du suffrage universel des adultes, d'un gouvernement représentatif,

d'un pouvoir exécutif responsable devant le parlement élu et d'un pouvoir judiciaire indépendant. Il y a eu enfin une série de conférences constitutionnelles puis des élections générales au cours desquelles la population tout entière a pu librement exprimer son opinion avant l'accession à l'indépendance.

88. Ce sont là les méthodes que nous avons appliquées et qui ont fait leurs preuves dans le Commonwealth; je suis particulièrement reconnaissant aux représentants de Madagascar, de la Barbade et d'autres Etats d'avoir bien voulu le reconnaître cet après-midi. C'est sur cette large voie de la liberté de gouvernement que les populations du Commonwealth, qui représentent le quart de la population du monde, ont progressé pour devenir des nations.

89. Nous sommes tous heureux, j'en suis certain, que le Premier Ministre de Maurice, sir Seewoosagur Ramgoolam, se trouve parmi nous pour entendre les discours de bienvenue prononcés aujourd'hui. Il est depuis longtemps un éminent dirigeant de son peuple. Il y a 20 ans, lui-même et son parti ont gagné les premières élections qui aient eu lieu à Maurice au suffrage universel des adultes. Il s'est toujours montré courageux, positif et progressiste et il a été un combattant heureux dans les luttes politiques d'une démocratie. C'est surtout à lui que revient le mérite d'avoir pris la décision courageuse de s'engager avec confiance dans la voie de l'indépendance. Il connaît aussi bien que quiconque les difficultés et même les dangers qui guettent son pays et nous nous unissons tous aujourd'hui pour lui souhaiter, à lui et à ses compatriotes, beaucoup de bonheur et pour espérer que sous sa ferme direction Maurice saura puiser dans sa riche diversité la force et l'unité nécessaires à son avenir.

90. Nous souhaitons tout particulièrement au Premier Ministre de réussir dans son programme de reconstruction et de développement. De nombreux pays lui donnent un appui matériel, notamment dans le cadre du plan d'assistance du Commonwealth et du Programme des Nations Unies pour le développement. L'aide britannique se poursuivra: pour l'exercice financier en cours, elle dépasse quatre millions de livres.

91. En ce jour heureux, nous tous — Français et Anglais, Africains et Asiatiques, représentants de l'Est et de l'Ouest —, nous rivalisons les uns avec les autres pour féliciter Maurice et nous lui adressons en chœur nos vœux les meilleurs et les plus sincères. Puisse notre unanimité mondiale être de bon augure pour l'avenir de Maurice, que nous souhaitons voir fait d'unité, de concorde et d'un bonheur toujours plus grand.

92. Le PRESIDENT: J'ai l'honneur et le plaisir d'inviter S. E. sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

93. Sir SEEWOSAGUR RAMGOOLAM (Maurice) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je tiens à vous remercier vivement ainsi que tous les représentants d'avoir bien voulu admettre mon pays à l'Organisation des Nations Unies. Je remercie particulièrement les Etats Membres qui ont si généreusement appuyé notre demande d'admission. Il



m'est très agréable de constater que les Membres de l'Organisation ont réservé à Maurice un excellent accueil. Ils ont ainsi officiellement consacré l'accession de Maurice au statut d'Etat souverain et indépendant. Bien que le pays auquel j'appartiens soit petit, son gouvernement et son peuple sont pleinement conscients de l'honneur qui leur est fait d'être admis dans cette grande assemblée. Nous pouvons vous assurer que nous ferons tous nos efforts pour défendre les nobles idéaux exprimés dans la Charte des Nations Unies. Nous jouerons pleinement notre rôle dans la lutte pour la justice, l'égalité raciale, la paix et la compréhension entre les nations.

94. Nous sommes à un moment vraiment solennel de l'histoire de mon pays. Je représente très humblement ici, au sein de cette grande communauté mondiale, l'espoir de mon peuple que grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies l'humanité verra enfin appliquer pratiquement les principes et atteindre complètement les objectifs auxquels se sont voués les hommes et les femmes réunis dans cette haute assemblée. Ma petite nation apportera une contribution, si modeste soit-elle, à cette grande et noble entreprise qui vise à créer un monde meilleur et elle espère que cette contribution aidera à l'avènement d'une civilisation mondiale nouvelle et plus large dans laquelle les besoins essentiels de l'homme auront priorité sur les considérations d'égoïsme national.

95. Je vous transmets également, Monsieur le Président et Messieurs les représentants, les salutations et les bons vœux de mon pays qui, après avoir été colonisé successivement par les Hollandais, par les Français et par les Britanniques, envisage avec joie l'ouverture d'une ère de coopération fructueuse et d'association avec toutes les nations.

96. Maurice a un riche passé historique et a joué un rôle important dans certains des grands événements qui ont façonné le cours de l'histoire. C'est une île à la population dense; sur une superficie de plus de 8 100 kilomètres carrés vivent près de 800 000 âmes. Certains érudits croient qu'elle a reçu la visite de marins dravidiens à l'époque préaryenne, et qu'au moment de leur grand réveil, au début de l'ère chrétienne, les Arabes sont passés en vue de Maurice quand ils naviguaient entre l'Inde et la mer Rouge.

97. Ce sont les Hollandais qui ont officiellement pris possession de l'île au XVII<sup>e</sup> siècle et qui lui ont donné son nom actuel. Cependant, la colonisation proprement dite n'a commencé sérieusement que lorsque les Français ont succédé aux Hollandais, et la France a laissé une marque durable dans l'histoire de Maurice. L'empreinte de la culture et de la civilisation françaises sur la vie de la population a été telle que même les Mauriciens venus d'autres pays en ont subi profondément l'influence. La rencontre à Maurice des peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Occident a enrichi notre précieux patrimoine, et comme je le disais en France au cours de ma dernière visite:

*(L'orateur poursuit en français.)*

"Maurice souveraine ne fera que resserrer ses liens avec la France comme d'ailleurs avec les autres pays d'où sont venus nos pères. Ainsi cette

île perdue de l'océan Indien sera un des lieux de rencontre les plus importants de l'Orient et de l'Occident."

*(L'orateur reprend en anglais.)*

98. Vers la fin des guerres napoléoniennes, en 1810, la Grande-Bretagne s'est emparée de Maurice. En raison de sa proximité de l'Inde, l'île a été prise aux Français avec l'aide de troupes indiennes du Bengale, de Madras et de Ceylan. La Grande-Bretagne a dominé complètement l'océan Indien après l'annexion de Maurice à la Couronne et l'île est restée sous administration britannique jusqu'à son accession à l'indépendance, le 12 mars 1968. Pendant la période de la colonisation européenne de Maurice, des Africains et des Asiatiques sont venus dans l'île et ils ont tous joué un rôle décisif dans ses progrès et dans son développement. Depuis lors, le peuple de Maurice s'est toujours efforcé de favoriser le maintien de cultures différentes dans le cadre d'une communauté élargie à laquelle chaque groupe peut apporter sa contribution propre.

99. On peut vraiment dire que Maurice, bien qu'elle ait puisé son inspiration culturelle en Afrique, en Asie et en Europe, a réussi dans une mesure remarquable à créer un mode de vie spécifiquement mauricien. Le visiteur étranger est frappé par le fait qu'un Mauricien moyen a plus de points communs avec ses compatriotes qu'avec les habitants autochtones du pays de ses ancêtres. En fait, les citoyens de mon petit pays ont eu le privilège d'hériter de ce qu'il y avait de meilleur dans les traditions de l'Orient et de l'Occident. On peut le constater dans les œuvres de nos poètes et de nos écrivains, comme l'ont dit plusieurs orateurs qui m'ont précédé.

100. J'ai parlé, il y a un instant, des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et de son action en faveur des peuples opprimés qui luttent pour la reconnaissance de leur droit à devenir des nations. Nous poursuivons tous ce noble idéal et tous les Etats Membres agissent avec beaucoup d'ardeur et de dévouement pour atteindre les grands objectifs qui nous sont communs. Il faut malheureusement reconnaître que dans de nombreuses régions du monde le refus des droits de l'homme, la haine et la violence se manifestent encore dans toute leur laideur, et que des êtres humains sont soumis à la ségrégation en raison de la couleur de leur peau ou de leur mode de vie qui diffèrent de ceux d'une petite minorité égoïste. Les statistiques prouvent que plus de la moitié de la population du monde est obligée de vivre dans des conditions telles que les notions de dignité humaine et de justice sociale n'ont guère de sens. Même dans certains pays progressistes qui constituent les bastions de la démocratie, les hommes de bonne volonté font des efforts constants pour trouver une formule permettant aux déshérités d'échapper à l'inégalité et à la peur et d'aspirer à une place au soleil.

101. Nous, Mauriciens, nous avons une longue tradition de respect mutuel, de tolérance et d'entente, bien que parfois notre diversité soit méchamment exploitée. Nos coutumes et nos habitudes sociales ont transcendé les différences raciales et culturelles. Bien qu'on y ait beaucoup travaillé au cours des deux dernières années dans le domaine du développement

économique et social, Maurice, comme d'autres pays en voie de développement, est handicapé par la rapidité de sa croissance démographique. Il en résulte que nous craignons beaucoup le chômage, car l'accroissement rapide du taux de natalité constitue une menace constante et très réelle pour notre niveau de vie actuel. Nous prenons des mesures pour endiguer cette grave explosion démographique et nous sommes en train de lancer un vaste programme de contrôle des naissances.

102. Le Gouvernement de Maurice, pleinement conscient de la gravité du problème, a entrepris de diversifier l'économie du pays. Il fait également de grands efforts pour encourager la production de thé, de tabac, ainsi que de denrées alimentaires, et il a créé quelques industries manufacturières. Il examine avec soin les possibilités de recourir à l'émigration pour résoudre plus facilement le problème du chômage. A ce sujet, je suis heureux de pouvoir dire qu'un grand nombre de Mauriciens qui ont émigré dans des pays comme la Grande-Bretagne, l'Australie et le Canada contribuent activement au développement de ces pays. Je tiens à ajouter que les travailleurs mauriciens sont efficaces, intelligents, adaptables et que leur emploi s'est révélé bénéfique pour les pays qui les ont accueillis. Nous savons tous qu'il y a encore de vastes régions du monde qui se prêtent au peuplement, tandis que des territoires comme Maurice ont un gros excédent de ressources humaines. C'est précisément pour cette tâche d'importance vitale, qui consiste à transformer d'une façon radicale la structure sociale et économique de Maurice, que mon peuple attend beaucoup d'une coopération étroite et fructueuse avec les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

103. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour dire que mon

gouvernement et mon pays sont reconnaissants à cette assemblée et aux diverses institutions des Nations Unies de l'aide et de l'assistance qu'elles lui ont déjà données. Je tiens à ajouter, à ce sujet, que nous devons beaucoup à des pays comme la Grande-Bretagne, la France, l'Inde, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et le Pakistan qui nous prouvent d'une façon concrète leur sympathie et nous aident à résoudre nos problèmes.

104. Nous savons parfaitement que la stabilité économique et la paix du monde dépendent dans une très large mesure de la bonne entente entre les groupements particuliers d'une nation ainsi qu'entre les nations, et que de nombreux pays ont réussi par leurs efforts à donner à leur population un niveau de vie raisonnable. C'est pour accomplir cette grande tâche, qui vise à combler le fossé entre riches et pauvres, que nous joindrons nos efforts à ceux des Etats Membres de cette assemblée.

105. Pour conclure, permettez-moi, au nom de ma délégation et de mon pays, de renouveler notre engagement de nous acquitter des obligations qui nous incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, et de répéter que nous sommes fermement résolus à défendre les grands principes qui inspirent cette communauté des nations dans la recherche de la paix et du bonheur.

106. Le PRESIDENT: Je remercie le Premier Ministre de Maurice pour sa déclaration.

107. Je voudrais informer l'Assemblée que le drapeau du nouvel Etat Membre sera hissé lors d'une cérémonie que aura lieu demain à 14 h 45, devant l'entrée des délégués.

*La séance est levée à 16 h 45.*